

ENFANCE	Désignations	Catégories tarifaire	Tarifs
Restauration scolaire et Activités jeunesse	Prix des repas pour enfants : écoles, centres de loisirs, sorties et séjours	Enfant domicilié à Mantas-la-Ville	3,80 €
		Enfant extra-muros	5,40 €
	Projet d'Accueil Individualisé - PAI Pour raison médicale alimentaire	Sans repas	1,10 €
	Réservé au personnel communal	Employé(e) Communal(e)	4,80 €
	Prix des repas pour le personnel enseignant	Enseignant(e)	5,60 €
	Prix des repas pour adultes intra-muros et extra-muros	Collaborateur, intervenant, partenaire, formateur, conférencier, artiste, autres.	5,60 €

MOUVEMENT DE GRÈVE

En cas de perturbation du service de restauration scolaire, liée à un mouvement de grève, la distribution des repas pourra être assurée sous une forme alternative (repas chaud, froid, pique-nique ou autre).

CARTE PASS FAMILLE

Permettre aux familles résidant à Mantas-la-Ville d'accéder aux activités périscolaires et extrascolaires à des tarifs adaptés à leurs revenus.

La Carte PASS FAMILLE est obligatoire même avec inscription à la restauration scolaire.

ENFANT AYANT UN PARENT ENSEIGNANT À MANTES-LA-VILLE

Le tarif repas intra-muros en vigueur est applicable aux enfants dont l'un des parents est enseignant au sein de la commune, pendant les jours de classe.

ENFANTS SCOLARISÉS EN CLASSE ULIS

Le tarif repas intra-muros en vigueur est applicable aux enfants scolarisés en ULIS* pendant les jours de classe.

* Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire

PLAN D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ (PAI)

Un PAI est requis si votre enfant présente une contre-indication médicale alimentaire. L'absence de PAI peut entraîner des risques graves pour la santé de votre enfant en cas de réaction allergique.

PÉNALITÉ JOURNALIÈRE

Seules les inscriptions occasionnelles effectuées dans les délais impartis permettent de bénéficier des tarifs indiqués. Tout retard entraînera une pénalité journalière de **3,00 €** en complément du tarif initial.